



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PHM-AEC

64, boulevard de Reuilly - 75012 Paris
France

SANEF

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2021

SANEF

30, boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PHM-AEC

64, boulevard de Reuilly - 75012 Paris
France

SANEF

Siège social : 30, boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SANEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires lié aux recettes de « Péages »

(Notes 3.18 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et 4.2. « Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Le chiffre d'affaires généré par l'exploitation de l'infrastructure constituée des réseaux autoroutiers français, en exécution des deux contrats de concession venant à échéance respectivement au 31 décembre 2031 et au 31 août 2033, est constitué à hauteur de 1 595 millions d'euros par l'activité « Péages » au 31 décembre 2021, soit 85% du chiffre d'affaires total.

Les recettes de l'activité « Péages » sont composées d'un grand nombre de transactions de faible montant auxquelles est appliquée une loi tarifaire régie par les contrats des concessions exploitées. Leur processus de gestion et de comptabilisation dépend d'un système d'information présentant un degré important d'automatisation ainsi que de procédures de contrôle interne manuelles ou automatiques.

Ce poste des états financiers nécessite la mise en œuvre d'une démarche d'audit particulière impliquant des travaux étendus sur le système d'information et le recours à des compétences spécifiques. Ces éléments nous ont conduits à considérer la comptabilisation des recettes de « Péages » comme un point clé de l'audit.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place pour couvrir le risque identifié. Avec l'aide de nos propres experts en système d'information, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Examen des contrôles généraux informatiques relatifs à l'accès aux données et à la gestion des applications ;
- Tests d'application et d'efficacité d'un échantillon de contrôles automatiques, semi-automatiques et manuels tels que le paramétrage des tarifs annuels et la correcte intégration des données issues des installations techniques de péage en comptabilité.

Nos travaux ont également consisté à :

- Réaliser des tests de comptabilisation du revenu pour un échantillon de transactions physiques réalisées à différentes périodes de l'exercice et sur différentes sections des réseaux exploités ;
- Corroborer l'évolution du chiffre d'affaires comptabilisé avec les évolutions tarifaires et de trafic ;
- Réconcilier le chiffre d'affaires comptabilisé avec les données issues du système d'information ;
- Vérifier la réconciliation des recettes de péage comptabilisées avec les encaissements.

Evaluation des provisions sur domaine autoroutier concédé

(Note 3.16 « Provisions courantes et non courantes », 4.7 « Dotations aux amortissements et provisions » et 4.17 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Afin de faire face à l'obligation contractuelle de maintien en état d'usage des infrastructures concédées, le groupe constitue des provisions dans ses comptes consolidés en application d'IFRIC 12. Le montant s'élève à 386,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Ces provisions sont constituées pour couvrir les dépenses de renouvellement des chaussées et le maintien en l'état des ouvrages d'art. Elles sont déterminées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année, et réévaluées sur la base d'indices sectoriels appropriés (principalement l'indice TP01 et TP09).

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés à chaque clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour maintien en état des infrastructures constitue un point clé de l'audit, dans la mesure où elle repose sur le jugement de la direction pour estimer les dépenses prévisionnelles.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions, et examiné la pertinence de la méthodologie retenue et sa permanence par rapport aux exercices précédents.

Nos travaux ont également consisté à :

- Corroborer les données utilisées pour les calculs des provisions avec celles issues du budget des dépenses prévisionnelles sur 10 ans ;
- Apprécier la cohérence du budget de dépenses prévisionnelles par confrontation avec les réalisations observées sur les années précédentes ;
- Examiner le bien-fondé des hypothèses utilisées pour l'indexation des dépenses et le taux d'actualisation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SANEF par l'Assemblée générale du 16 octobre 2013 pour le cabinet PHM-AEC et par l'Assemblée générale du 13 avril 2021 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2021, le cabinet PHM-AEC était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 1^{ère} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 7 mars 2022
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Paris, le 7 mars 2022
PHM-AEC

Xavier Fournet
Associé



Vincent Molinié
Associé



Groupe Sanef

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE	4
1. ETAT DU RESULTAT NET	4
2. BILAN CONSOLIDE	6
3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	7
4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	9
2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	12
3. METHODES COMPTABLES	13
3.1. REFERENTIEL COMPTABLE.....	13
3.2. ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES.....	13
3.3. METHODE DE CONSOLIDATION	14
3.4. INFORMATION SECTORIELLE	14
3.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
3.5.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	14
3.5.2. . Autres immobilisations incorporelles.....	15
3.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	15
3.7. INSTRUMENTS FINANCIERS	16
3.7.1. Actifs financiers non dérivés	16
3.7.2. Passifs financiers non dérivés	16
3.8. STOCKS.....	17
3.9. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	17
3.10. COMPTABILISATION DES IMPOTS SUR LES BENEFICES	17
3.11. CAPITAUX PROPRES	17
3.12. CHARGES D'INTERETS.....	17
3.13. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	18
3.14. ENGAGEMENTS SOCIAUX A PRESTATIONS DEFINIES	18
3.15. RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	18
3.16. ELEMENTS FINANCIERS EN PRODUITS ET EN CHARGES	19
3.17. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	19
3.18. NORMES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE EN VIGUEUR	20
4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE	21
4.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	21
4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence	21
4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES	22
4.3. ACHATS ET CHARGES EXTERNES	23
4.4. CHARGES DE PERSONNEL.....	23
4.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	23
4.6. IMPOTS ET TAXES.....	24
4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24
4.8. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS.....	25
4.9. IMPOTS SUR LES BENEFICES	25
4.10. RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	26
4.11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26
4.12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	28
4.13. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS	29
4.13.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables	29
4.13.2. Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants.....	30

4.14.	CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION.....	31
4.15.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31
4.16.	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION	32
4.17.	PROVISIONS	32
4.18.	ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES	33
4.18.1.	<i>Régimes post-emploi à prestations définies</i>	34
4.18.2.	<i>Autres avantages long terme</i>	35
4.19.	PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	36
4.20.	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	37
4.21.	PASSIFS EVENTUELS.....	37
4.22.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	38
4.22.1.	<i>Risques de marché</i>	38
4.22.2.	<i>Risques de crédit</i>	39
4.22.3.	<i>Risques de liquidité</i>	39
4.23.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	40
4.24.	AGREGATS FINANCIERS	41
4.25.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	42
4.26.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	42

ETATS DE SYNTHESE

1. ETAT DU RESULTAT NETCompte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Produits opérationnels		1 890 894	1 610 440
Chiffre d'affaires	4.2	1 868 488	1 585 388
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		<i>1 685 087</i>	<i>1 448 932</i>
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>	3.16	<i>183 401</i>	<i>136 456</i>
Autres produits	4.5	22 406	25 052
Charges opérationnelles		(1 028 103)	(957 319)
Achats et charges externes	4.3	(282 467)	(225 124)
<i>dont charges de construction</i>	3.16	<i>(183 401)</i>	<i>(136 456)</i>
Charges de personnel	4.4	(169 870)	(164 154)
Autres charges	4.5	(4 732)	(2 267)
Impôts et taxes	4.6	(201 115)	(199 935)
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	(369 918)	(365 839)
Bénéfice opérationnel		862 791	653 121
Charges d'intérêts	4.8	(97 175)	(116 787)
Autres charges financières	4.8	(6 733)	(6 952)
Produits financiers	4,8	181 228	153 402
Bénéfice avant impôt		940 111	682 785
Impôt sur les résultats	4.9	(223 921)	(184 289)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	4.1	(22 661)	124
Bénéfice de l'exercice		693 529	498 620
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		32	48
Dont part attribuable aux propriétaires de la société mère		693 497	498 572
Résultat par action <i>(en euros)</i>		9,05	6,51
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		9,05	6,51
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Etat du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Bénéfice de l'exercice	693 529	498 620
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	2 276	(312)
Effet impôts	(1 500)	(18)
<i>Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat</i>	776	(330)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts		(14 226)
<i>Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat</i>		(14 226)
Total des autres éléments du résultat global	776	(14 556)
Résultat global de l'exercice	694 305	484 063
Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère	694 273	484 016
Participations ne donnant pas le contrôle	32	48

2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles	4.11	3 289 041	3 412 670
Immobilisations corporelles	4.12	183 108	174 053
Titres des sociétés mises en équivalence	4.1	1 132	27 522
Actifs financiers non courants	4.13	3 330	3 558
Impôts différés actif	4.9	94 654	97 654
Total actifs non courants		3 571 265	3 715 456
Stocks		4 926	5 059
Clients et autres débiteurs	4.14	211 322	211 081
Actifs financiers courants	4.13	3	34 909
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.15	337 398	345 391
Total actifs courants		553 650	596 440
TOTAL DE L'ACTIF		4 124 915	4 311 896

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital	4.16	53 090	53 090
Primes	4.16	654 413	654 413
Réserves consolidées et résultat		523 224	340 963
Capitaux propres part du groupe		1 230 728	1 048 467
Participations ne donnant pas le contrôle		121	129
Total capitaux propres		1 230 849	1 048 596
Provisions non courantes	4.17	386 730	384 859
Engagements sociaux différés	4.18	58 755	62 061
Dettes financières non courantes	4.19	1 716 664	1 979 633
Total dettes non courantes		2 162 149	2 426 553
Provisions courantes	4.17	42 631	37 824
Dettes financières courantes	4.19	410 903	558 976
Fournisseurs et autres créditeurs	4.20	278 383	239 947
Total dettes courantes		731 917	836 747
TOTAL DU PASSIF		4 124 915	4 311 896

3. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et résultat	Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
1er janvier 2021	53 090	654 413	340 964	1 048 467	129	1 048 596
Résultat net de la période			693 497	693 497	32	693 529
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			776	776		776
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			694 273	694 273	32	694 305
Mouvements de périmètre (*)			37 941	37 941		37 941
Distribution de dividendes			(549 954)	(549 954)	(40)	(549 994)
31 décembre 2021	53 090	654 413	523 225	1 230 728	121	1 230 848

(*) Sortie du périmètre d'Aliénor et de Sanef Aquitaine

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et résultat	Part attribuable aux propriétaires de la maison-mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
1er janvier 2020	53 090	654 413	156 945	864 448	119	864 567
Résultat net de la période			498 572	498 572	48	498 620
Gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			(14 556)	(14 556)		(14 556)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			484 016	484 016	48	484 063
Autres			3	3		3
Distribution de dividendes			(300 000)	(300 000)	(38)	(300 038)
31 décembre 2020	53 090	654 413	340 964	1 048 467	129	1 048 596

4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Note	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIVITES OPERATIONELLES			
Bénéfice opérationnel		862 791	653 121
Dotations aux amortissements et provisions	4.7	388 523	381 659
Reprises des amortissements et provisions	4.7	(18 633)	(16 363)
Plus et moins-values de cession		552	(395)
Variation des stocks		133	332
Variation des clients et autres créances		4 272	42 772
Variation des fournisseurs et autres dettes		23 027	(60 269)
Impôt payé		(181 199)	(228 366)
		1 079 465	772 493
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Paiement d'immobilisations corporelles	4.12/4.20	(37 302)	(32 707)
Paiement d'immobilisations incorporelles	4.11/4.20	(187 423)	(122 934)
Dépenses liées à la provision IFRIC12		(28 096)	(39 220)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles		1 063	1 060
Encaissement lié à la vente d'Alienor et de Sanef Aquitaine		223 403	151 879
Variation des immobilisations financières		19	101
Intérêts perçus		316	381
Dividendes reçus		291	418
		(27 728)	(41 022)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés à l'actionnaire de Sanef		(550 000)	(300 000)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants		(40)	(38)
Compte courant Maison Mère	4.19	(190 000)	280 000
Autres charges/ produits financiers		(1 520)	(1 713)
Remboursement d'emprunts		(221 500)	(258 000)
Intérêts payés		(97 038)	(115 486)
Dépôts et cautionnements		367	302
		(1 059 731)	(394 935)
VARIATION DE TRESORERIE		(7 994)	336 535
TRESORERIE A L'OUVERTURE		345 391	8 857
TRESORERIE A LA CLOTURE		337 398	345 391

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour SAPN. Suite à la mise en service de la section d'A16 entre L'Isle-Adam et La Francilienne, intervenue en novembre 2019, le réseau en service du groupe Sanef a augmenté de 8 km. Le réseau en service du groupe est de 1 781 km au 31 décembre 2021.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
 - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
 - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
 - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
 - ii) Investissements indirects via :
 - a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.
 - b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.
2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :
 - i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32
 - ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.

3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.
4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants).
5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER puis en 2019 l'ART (Autorité de Régulation des Transports) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Des négociations sur un nouveau contrat de plan, le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), ont été initiées à l'automne 2016. L'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières relatif au PIA est intervenu en juin 2017.

Des discussions entre le Groupe Sanef et les services de l'Etat ont repris en décembre 2017 suite à la modification d'une partie du plan. Les projets d'avenants aux contrats de concession qui intégreront les investissements du PIA et les augmentations tarifaires dans les contrats de concessions de Sanef et SAPN ont été instruits par le Conseil d'Etat au cours du premier semestre de 2018.

Le PIA prévoit la création ou la modification de quatre échangeurs, la création de places de covoiturage et des programmes de protection de l'environnement. Le PIA représente un investissement de 122 millions d'euros pour le Groupe Sanef qui a été compensé par des augmentations de péage supplémentaires entre 2019 et 2021. Le PIA a fait aussi l'objet d'un cofinancement par certaines collectivités locales.

Le Plan d'investissement autoroutier (PIA) a été publié au Journal Officiel le 30 août 2018 après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'Etat.

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans un contexte de crise sanitaire qui a perduré en 2021, l'activité de l'exercice 2021 est en nette amélioration par rapport à 2020, en raison de mesures de confinement moins strictes en 2021 et au retour du trafic étranger sur nos autoroutes.

Le trafic comparé à 2020 est en hausse pour atteindre +19,1% en fin d'année, néanmoins il n'a pas rattrapé son niveau de 2019 et se situe à -10.2% par rapport à 2019. Dans ces conditions le résultat d'exploitation est en amélioration de 210 millions d'euros comparé à l'année 2020.

L'année 2021 a été également marquée par la signature du décret n°2021-1726 le 21 décembre 2021 approuvant le douzième avenant à la convention de concession de SAPN, il a été publié le 22 décembre 2021 au Journal Officiel.

Cet avenant prévoit le déploiement d'un dispositif de péage en flux libre sur les axes A13 et A14. Le montant de cette opération s'élève à 122,1 M€ (valeur juillet 2018).

Le 23 décembre 2021 le groupe Sanef a cédé ses titres de participation dans les sociétés Aliénor et Sanef Aquitaine.

Enjeux Environnementaux :

Le Groupe Sanef est attentif à limiter les impacts sur l'environnement de ses opérations mais aussi de l'utilisation des autoroutes par ses clients. C'est pourquoi le groupe travaille à comprendre ces impacts (émissions de gaz à effet de serre, impacts sur le cycle de l'eau, sur les nuisances sonores, sur la biodiversité...) et les quantifier d'une façon juste et opérationnelle.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation de nos clients sur nos autoroutes représentent le premier enjeu. C'est pourquoi le groupe Sanef a entrepris d'équiper en 2022 l'intégralité de ses aires de service de stations de recharge de véhicules électriques avec des bornes de recharge en grand nombre et de puissances supérieures à 150kW. Cet équipement permet d'espérer atteindre à horizon 2030, une réduction de 25% des émissions de nos clients VL (Véhicules Légers).

Pour accompagner ce projet, le groupe a décidé de passer sa flotte VL progressivement au 100% électrique. Tous les renouvellements de véhicules légers à partir de 2022 sont réalisés avec des véhicules 100% électriques.

L'objectif est d'atteindre une flotte 100% électrique en 2026 pour les véhicules de fonction et en 2030 pour l'ensemble de la flotte (VL et VUL).

En parallèle, le groupe va équiper en trois ans l'intégralité de ses sites en bornes de recharge à destination des véhicules de l'entreprise et de ceux de ses salariés.

Le groupe étudie également les différentes pistes de décarbonation pour les poids lourds, mais aussi toutes les pistes qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos opérations (pilotage énergétique des bâtiments, remplacement des éclairages dans les tunnels,).

Dans l'établissement de ses états financiers, la société a pris en compte les effets des enjeux climatiques applicables. Elle n'a pas identifié d'impact comptable significatif à ce stade.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

3. METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 du Groupe Sanef ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

Les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen ne sont pas applicables au groupe.

Ils sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exception indiquée ci-après. L'établissement des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de faire des choix sur la manière d'appliquer les normes à certaines opérations.

Les normes et interprétations applicables à compter de l'exercice 2021 ont été les suivantes :

- Amendement à IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire d'IFRS 9, applicable au 1er janvier 2021,
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence (IBOR) » étape 2, applicable au 1er janvier 2021,
- Amendements à IFRS 16 – Aménagements de loyers au-delà du 30 juin 2021, applicable au 1er avril 2021,

Ces amendements n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du groupe.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers annuels les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2021.

Estimations et jugements :

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les principales estimations effectuées par le groupe portent sur l'évaluation des actifs incorporels du domaine concédé, dans la perspective d'une dépréciation éventuelle, sur les durées d'amortissement des immobilisations renouvelables, sur les provisions et notamment les provisions pour remise en état des infrastructures, et sur des dépréciations de créances et la juste valeur des dérivés.

3.2. Arrêté des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Sanef ont été arrêtés le 15 février 2022 par le Conseil d'Administration.

Les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du groupe, sa réunion est prévue le 5 avril 2022.

3.3. Méthode de consolidation

Les états financiers incluent les états financiers de Sanef et des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère.

Les filiales sont consolidées lorsque le groupe en détient le contrôle. La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- Sanef directement ou indirectement dispose de droits lui permettant de prendre les décisions d'ordre financier et opérationnel, de manière à obtenir des avantages de la l'entité ;
- Sanef est exposé aux rendements variables de l'entité ; et
- Sanef à la capacité d'agir sur ces rendements variables.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les entités sont comptabilisées par mise en équivalence lorsque le groupe y exerce une influence notable. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage des droits de vote est supérieur à 20 %. En l'absence d'une telle détention, d'autres éléments d'appréciation, telle que la participation du groupe au conseil d'administration de l'entité, sont à prendre en compte dans l'analyse de l'influence notable.

Les sociétés nouvellement acquises sont comptabilisées à partir de la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en milliers d'euros.

3.4. Information sectorielle

Le groupe n'est pas astreint à l'information sectorielle telle que définie dans IFRS 8 « Information sectorielle ». Cependant quelques indicateurs présentant séparément les concessions des autres activités sont présentés en note 4.24.

3.5. Immobilisations incorporelles

3.5.1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Conformément à IFRIC 12, les immobilisations incorporelles du domaine concédé représentent le droit d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, et de facturer l'utilisateur du service public. Ces infrastructures devront être restituées gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation. Il peut s'agir d'immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service.

Les immobilisations concédées sont initialement entrées au bilan sur la base de la juste valeur des prestations de construction ou d'amélioration des infrastructures, en contrepartie de la constatation d'un chiffre d'affaires au titre des prestations rendues à l'Etat concédant. En pratique, cette juste valeur est égale au coût de revient des constructions confiées à des tiers et comptabilisées en autres charges externes. Les immobilisations incorporelles du domaine concédé sont amorties sur la durée du contrat de concession (expirant en décembre 2031 pour Sanef et août 2033 pour Sapn, les principales concessions du groupe) selon un rythme reflétant la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé (linéairement sur les concessions « matures », selon les prévisions de trafic pour les concessions « nouvelles »).

L'accord entre le gouvernement français et les Sociétés Sanef et Sapn étant finalisé (voir note 1- Informations relatives au groupe), il a été décidé de comptabiliser en immobilisations incorporelles des concessions la CVE (Contribution Volontaire Exceptionnelle) par application de la norme IFRIC 12, la CVE étant considérée comme un droit complémentaire d'exploiter les infrastructures de service public mises à disposition par l'Etat dans le cadre du contrat de concession, avec une contrepartie en provision au passif.

3.5.2.. *Autres immobilisations incorporelles*

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées notamment par les logiciels acquis par le groupe.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits dans l'Etat du résultat global de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

3.6. *Immobilisations corporelles*

Suite à l'application d'IFRIC 12, seules les immobilisations corporelles « renouvelables » non contrôlées par le concédant comme le matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages) restent des immobilisations corporelles dans les états financiers du groupe Sanef et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

Suite à l'application d'IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés comme un actif corporel représentant le droit d'utilisation du bien loué et sont amortis sur la durée de location IFRS 16 retenue.

La norme IFRS 16 met en place un modèle de comptabilisation unique pour les preneurs des contrats de location. A ce titre, tous les contrats sont inscrits au bilan, avec une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers et un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué. Au compte de résultat, sont enregistrés l'amortissement du droit d'utilisation et les intérêts de la dette de loyer.

Les contrats éligibles à IFRS16 concernent des locations de véhicules (longue durée) et un contrat de location de bureau du siège du Groupe.

3.7. Instruments financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

3.7.1. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers comprennent, selon le modèle:

- Des titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres ;
- des actifs financiers détenus afin d'encaisser des flux de trésorerie contractuels (prêts et créances d'exploitation) ;
- des autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie).

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, les prêts et créances sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) diminué du montant des pertes de valeur.

Les titres de participation non consolidés qualifiés d'actifs représentatifs d'instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques évoqués ci-dessus (dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie) sont évalués à la juste valeur par résultat. Les gains et pertes de ces actifs, correspondant aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession, sont traités en coût de l'endettement financier ou en autres produits et charges financiers selon la nature des actifs concernés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, évalués à la juste valeur par compte de résultat, comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme (inférieurs à 3 mois) à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM à très brève échéance et ne présentant pas de risques significatifs de perte de valeur.

3.7.2. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres dettes liées à l'exploitation.

A l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur minorée des coûts de

transaction et sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui conduit à un amortissement actuariel des coûts de transaction directement rattachables à l'émission du passif financier.

3.8. *Stocks*

Les stocks se composent du carburant et du sel. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au coût.

3.9. *Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont initialement reconnues à leur prix de transaction, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti.

Une dépréciation des créances clients est constituée pour tenir compte des pertes attendues à maturité.

3.10. *Comptabilisation des impôts sur les bénéfices*

Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice sont classées en actifs et passifs courants.

Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont votés ou quasi votés, selon IFRS12, à la clôture de l'exercice.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

3.11. *Capitaux propres*

Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

Les distributions de dividendes à l'actionnaire de Sanef sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du groupe à la date d'approbation des dividendes par l'actionnaire.

3.12. *Charges d'intérêts*

Les charges d'intérêts supportées pendant la période de construction des ouvrages concédés sont incluses dans le coût de construction des ouvrages.

3.13. *Provisions courantes et non courantes*

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers provenant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions non courantes correspondent principalement aux obligations contractuelles de maintenance, de remise en état des infrastructures concédées (à l'exclusion de tout élément d'amélioration) ainsi que la CVE. Ces provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses futures de renouvellement des couches de roulement des chaussées et de maintien en l'état des ouvrages d'art et sont constituées au fur et à mesure de l'usage des infrastructures. La provision pour la CVE est constituée des paiements futurs prévisionnels. Ces provisions sont actualisées sur la base d'un taux représentatif de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation des provisions à long terme est constaté en « autres charges financières ».

3.14. *Engagements sociaux à prestations définies*

Les salariés du groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction dans le groupe à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité avant 2017 de la filiale SAPN bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance.

En matière d'autres avantages long terme payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des gratifications au titre de l'attribution des médailles d'honneur du travail.

Ces engagements sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice présentés en charges de personnel et le coût financier correspondant à la désactualisation de la dette actuarielle classé en charges financières ; sur ce coût financier sont imputés les rendements attendus des actifs de couverture.

La réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies résultant de l'évaluation des engagements post-emploi est comptabilisée en « autres éléments du résultat global ». Les écarts actuariels générés sur les autres avantages long terme sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3.15. *Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 12, le groupe Sanef comptabilise en chiffre d'affaires « Construction » les produits (et les charges en « achats et charges externes) relatifs aux prestations rendues au concédant au titre des travaux de construction ou d'amélioration des ouvrages concédés, en contrepartie de la constatation d'un actif incorporel reçu (voir note 3.6). Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la norme IFRS 15 en fonction du degré d'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires de prestations de service relatifs à des contrats long terme réalisées par le groupe sont constatés selon la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » en fonction du degré d'avancement des prestations.

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du groupe Sanef ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession suit les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 " Accords de concession de services » et comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégage à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

3.16. Eléments financiers en produits et en charges

Les charges d'intérêt incluent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du coût amorti au taux effectif.

Le résultat sur dérivé de couverture inclut les variations de juste valeur et les flux échangés.

Les autres produits et charges financiers incluent les revenus des prêts et créances calculés selon la méthode du coût amorti au taux effectif, les gains sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie, les pertes de valeur sur actifs financiers, les dividendes et les résultats de change.

3.17. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La majorité des instruments financiers dérivés que peut utiliser le groupe Sanef (swaps, caps, collars...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers qui s'appuient sur les conditions de marché existantes à la date de clôture.

Les techniques de valorisations, relevant toutes du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 7, retenues pour la détermination des justes valeurs des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

- Les swaps de taux sont valorisés selon la méthode d'actualisation des cash-flows futurs contractuels.
- La valorisation des produits optionnels est opérée à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et / ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.
- Les instruments dérivés de change et de taux ont été évalués par actualisation du différentiel de flux d'intérêt.

La juste valeur des emprunts cotés est la valeur de marché à la date de clôture alors que la juste valeur des emprunts non cotés est calculée en actualisant les flux contractuels, emprunt par emprunt, à un taux correspondant au taux auquel le groupe Sanef contracterait en fin d'exercice des emprunts similaires.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement utilisés par le groupe Sanef.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution du risque de crédit du groupe Sanef.

3.18. Normes et interprétations non encore en vigueur

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 ne sont pas appliquées par anticipation dans ces états financiers :

- Amendements à IFRS 3 « Références au cadre conceptuel », applicable au 1^{er} janvier 2022,
- Amendement à IAS 37 « Contrats déficitaires - Coûts d'exécution d'un contrat », applicable au 1^{er} janvier 2022,
- Amendements à IAS 16 « Revenus pré-utilisation d'un actif corporel », applicable au 1^{er} janvier 2022,
- Améliorations annuelles « Cycle 2018-2020 », applicable au 1^{er} janvier 2022.

L'incidence de l'application de ces normes et interprétations dans le groupe n'est pas connue à ce jour.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

4.1. Périmètre de consolidation

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
Sapn	Concession autoroutière	Consolidée
Bip&Go	Distribution (Télématique)	Consolidée
SE BPNL	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord Exploitation	Exploitation d'autoroutes	Consolidée
Léonord	Concession autoroutière	Mise en équivalence
Routalis	Exploitation d'autoroutes	Mise en équivalence
Sanef 107.7	Radio	Consolidée

L'évolution du périmètre de consolidation entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 est liée à la vente des sociétés A'Lienor et Sanef Aquitaine intervenue le 23 décembre 2021.

4.1.1. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les principaux agrégats financiers des sociétés mises en équivalence sont :

2021 (en milliers d'euros)	ROUTALIS	LEONORD
Quote-part de capital détenue	30,00%	35,00%
devise	Euro	Euro
Actifs	5 167	109 361
Passifs hors capitaux propres	2 602	108 640
Capitaux propres	2 565	721
Chiffre d'affaires	5 971	18 089
Bénéfice (perte) opérationnel	468	1 459
Bénéfice (perte) avant impôt	3 691	306
Bénéfice (perte) de l'exercice	2 521	175

La société Aliénor est sortie du périmètre de consolidation le 23 décembre 2021

2020 (en milliers d'euros)	A'LIENOR	ROUTALIS	LEONORD
Quote-part de capital détenue	35,00%	30,00%	35,00%
devise	Euro	Euro	Euro
Actifs	1 125 870	5 480	109 013
Passifs hors capitaux propres	801 671	4 467	108 160
Capitaux propres	324 199	1 013	853
Chiffre d'affaires	54 835	11 341	19 760
Bénéfice (perte) opérationnel	20 129	1 560	1 533
Bénéfice (perte) avant impôt	-2 408	1 335	274
Bénéfice (perte) de l'exercice	-1 931	969	139

4.2. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Péages	1 595 250	1 365 682
<i>Abonnements et prestations télématiques</i>	26 119	24 371
<i>Redevances des installations commerciales</i>	34 670	31 064
<i>Services télécom</i>	7 933	7 423
<i>Prestations d'ingénierie et autres</i>	21 115	20 392
Chiffre d'affaires hors péages	89 837	83 250
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	183 401	136 456
Chiffre d'affaires	1 868 488	1 585 388

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnement.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate et les prestations des filiales hors concession autoroutière.

4.3. Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Maintenance des infrastructures	(10 490)	(8 690)
Entretiens et réparations	(30 030)	(25 638)
Consommations et charges liées aux opérations	(21 141)	(17 378)
Autres achats et charges externes	(37 406)	(36 963)
Charges construction sur travaux confiés à des tiers	(183 401)	(136 456)
Achats et charges externes	(282 467)	(225 124)

4.4. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Rémunération du personnel	(98 822)	(100 818)
Charges sociales	(45 181)	(43 745)
Intéressement	(6 449)	(4 698)
Participation des salariés	(14 497)	(11 079)
Autres charges de personnel	(2 492)	(1 357)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(2 429)	(2 458)
Charges de personnel	(169 870)	(164 154)

4.5. Autres produits et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Remboursement dégâts accidents	7 658	8 292
Subventions d'exploitation	177	21
Autres produits divers	14 571	16 740
Autres produits	22 406	25 053
Produits/Charges nets sur cessions d'immobilisations	552	395
Dotations nettes aux provisions	(5 284)	(2 662)
Autres charges	(4 732)	(2 267)

Les autres produits divers incluent notamment les produits de Leonord Exploitation provenant du contrat d'exploitation du périphérique Nord de Lyon (voir note 4.1).

4.6. Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taxe d'aménagement du territoire	(101 430)	(85 958)
Contribution économique territoriale	(30 759)	(40 691)
Redevance domaniale	(59 681)	(65 018)
Autres impôts et taxes	(9 244)	(8 268)
Impôts et taxes	(201 115)	(199 935)

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,36 € par milliers de kilomètres parcourus au 1^{er} janvier 2021 (7,36 € par milliers de kilomètres parcourus au 1^{er} janvier 2020).

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret n°97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R.122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Cette obligation n'existe ainsi qu'au 1^{er} juillet de chaque année et est passée intégralement lors du 2nd semestre.

L'évolution du poste « impôts et taxes » est donc très directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires.

4.7. Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(285 080)	(275 399)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(47 701)	(44 109)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(209)	(312)
Total des dotations aux amortissements	(332 990)	(319 820)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(36 928)	(46 019)
Dotations aux amortissements et provisions	(369 918)	(365 839)

4.8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(97 175)	(116 787)
Total des charges d'intérêts	(97 175)	(116 787)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Autres charges financières		
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(4 861)	(4 603)
Autres charges financières	(1 872)	(2 349)
Total des autres charges financières	(6 733)	(6 952)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Produits financiers		
Produits de participation		154
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	32	715
Autres produits financiers	181 196	152 533
Total des produits financiers	181 228	153 402

Les effets de la désactualisation des provisions long terme sont en légère hausse du fait du changement de taux d'actualisation de la provision IFRIC 12 passant de 0% à 0,196% (proche des OAT). Ce taux est apprécié par convention avec le rendement des OAT à 10 ans émises par l'État français.

Les autres produits financiers comprennent la plus-value de consolidation liée à la vente des titres de participation des sociétés A'Lienor et Sanef Aquitaine.

Les charges d'intérêts provenant des dettes évaluées au coût amorti sont en baisse du fait du désendettement du groupe.

4.9. Impôts sur les bénéfices

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	(222 441)	(179 932)
Impôts différés	(1 480)	(4 357)
Impôts	(223 921)	(184 289)

La preuve d'impôt pour les exercices 2021 et 2020 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net	693 529	498 620
Charge d'impôt	(223 921)	(184 289)
A exclure : quote-part des sociétés mise en équivalence/Plus-value cession	158 251	152 003
Résultat avant impôt	759 199	530 906
Charge d'impôt théorique (28,41% en 2021)	(215 688)	(169 996)
Charges non déductibles - différences permanentes (*)	(4 720)	(7 475)
Différence de taux sur impôts différés	(2 193)	(6 608)
Crédit d'impôts et autres différences temporaires	(1 319)	(210)
Impôts	(223 920)	(184 289)

(*) Comprend l'impôt sur la plus-value de cession Alis en 2020 et Aliénor et Sanef Aquitaine en 2021

La ventilation de l'impôt différé par grandes rubriques du bilan est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Assiette	Impôts	Assiette	Impôts
Immobilisations corporelles et incorporelles	(30 635)	7 911	(18 655)	4 927
Provisions pour risques et charges	405 277	(104 662)	394 954	(105 201)
Endettement, instruments dérivés et autres	(5 074)	2 096	(6 974)	2 621
TOTAL	369 568	(94 654)	369 325	(97 654)

Comme au 31 décembre 2020, il n'y a pas d'actif d'impôt non comptabilisé au 31 décembre 2021.

4.10. Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

4.11. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2021	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 Décembre 2021
Logiciels acquis	102 143	8 705		2 194	113 042
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9 507 062	183 401		(32 916)	9 657 547
TOTAL	9 613 049	192 106		(30 722)	9 774 433

(*) Reclassement immobilisations corporelles (cf 4.12)

Comptes consolidés groupe Sanef – 31 décembre 2021

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2020	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 Décembre 2020
Logiciels acquis	95 144	5 252		1 747	102 143
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9 381 625	136 456		(11 019)	9 507 062
TOTAL	9 480 612	141 708		(9 271)	9 613 049

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 Décembre 2021
Logiciels acquis	(83 285)	(6 197)		68	(89 414)
Autres immobilisations incorporelles	(3 845)				(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(6 113 251)	(278 883)			(6 392 134)
TOTAL	(6 200 381)	(285 080)		68	(6 485 392)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2020	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 Décembre 2020
Logiciels acquis	(78 444)	(4 841)			(83 285)
Autres immobilisations incorporelles	(3 844)			(1)	(3 845)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(5 842 693)	(270 558)			(6 113 251)
TOTAL	(5 924 981)	(275 399)		(1)	(6 200 381)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2021	Au 31 Décembre 2021
Logiciels acquis	18 858	23 628
Autres immobilisations incorporelles	-2	-1
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 393 812	3 265 414
TOTAL	3 412 668	3 289 041

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2020	Au 31 Décembre 2020
Logiciels acquis	16 701	18 859
Autres immobilisations incorporelles	-1	-2
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 538 932	3 393 811
TOTAL	3 555 632	3 412 670

Les marchés sur travaux, signés et non exécutés, s'élèvent à 117 988 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et à 167 214 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Ces travaux correspondent essentiellement à des immobilisations incorporelles.

4.12. Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2021	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 31 Décembre 2021
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	828 378	37 160	(19 382)	29 862	876 018
Immobilisations des autres sociétés	3 903	142	(141)	(2 719)	1 185
TOTAL	832 282	37 302	(19 523)	27 143	877 204

* Reclassement immobilisation incorporelles cf 4.11 / sortie Sanef Aquitaine

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2020	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	811 690	32 594	(20 317)	4 411	828 378
Immobilisations des autres sociétés	4 204	113		(414)	3 903
TOTAL	815 894	32 707	(20 317)	3 997	832 282

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 Décembre 2021
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(654 834)	(47 701)	9 411	1	(693 123)
Immobilisations des autres sociétés	(3 396)	(209)	138	2 494	(972)
TOTAL	(658 230)	(47 910)	9 549	2 495	(694 095)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2020	Dotations	Reprises	Variations de périmètres et autres	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(630 178)	(44 109)	15 344	4 110	(654 834)
Immobilisations des autres sociétés	1 026	(312)		(4 110)	(3 396)
TOTAL	(629 152)	(44 421)	15 344		(658 230)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2021	Au 31 Décembre 2021
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	173 545	182 895
Immobilisations des autres sociétés	508	213
TOTAL	174 053	183 108

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1er janvier 2020	Au 31 Décembre 2020
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	181 512	173 545
Immobilisations des autres sociétés	5 230	508
TOTAL	186 742	174 053

4.13. Actifs financiers non courants et courants

4.13.1. Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « créances clients et autres créances d'exploitation » (note 4.14) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 4.15).

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2021, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	701			701
Prêts	1 352			1 352
Dépôts et cautionnements	476			476
Autres actifs financiers	-3			-3
Total des actifs financiers non courants	2 525		805	3 330

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2020, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur nette comptable
Titres de participation			805	805
Créances rattachées à des participations	797			797
Prêts	1 526			1 526
Dépôts et cautionnements	434			434
Autres actifs financiers	-4			-4
Total des actifs financiers non courants	2 753		805	3 558

Actifs financiers courant

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2021, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières			3	3
Total des actifs financiers courants			3	3

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2020, en valeur comptable			
	Coût amorti	Juste valeur par le résultat global	Juste valeur par le résultat net	Valeur comptable
Autres créances financières			34 909	34 909
Total des actifs financiers courants			34 909	34 909

4.13.2. *Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants*

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 079 milliers d'euros au 31 décembre 2021, sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

Les créances rattachées à des participations se situent à 701 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (797 milliers d'euros au 31 décembre 2020) et concernent la société Leonord.

4.14. Créances clients et autres créances d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances et acomptes versés sur commandes	224	372
Clients et comptes rattachés : péages	115 324	110 532
Clients et comptes rattachés autres activités	9 386	10 478
Clients douteux	7 640	7 875
Clients, factures à émettre	38 375	25 397
Autres créances diverses	6 155	7 729
Provision pour dépréciation des créances clients	(7 365)	(8 089)
Total clients et autres créances d'exploitation	169 740	154 293
Créances fiscales & autres	41 583	56 787
Total clients et autres créances	211 322	211 081

Les créances clients et les autres créances d'exploitation figurent au bilan à leur valeur nominale et sont éventuellement dépréciées.

Les créances fiscales et autres regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéficiaires.

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées (Clients abonnés TIS) ainsi que leur dépréciation éventuelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Créances clients facturées	138 729	136 986
Provision pour dépréciation des créances clients	(7 365)	(8 089)
Créances clients nettes	131 365	128 896

Au 31 décembre 2021, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	plus d'un an
Créances clients facturées	138 729	132 494	307	4 900	1 029
Provision pour dépréciation des créances clients	(7 365)	(1 273)	(265)	(4 798)	(1 029)

4.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur par résultat.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Equivalents de trésorerie : certificats de dépôt	56 000	75 000
Disponibilités	281 398	270 391
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	337 398	345 391

4.16. Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0.69295 euros chacune. Toutes les actions

donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élèvent à 654 413 milliers d'euros au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020.

4.17. Provisions

Au 31 décembre 2021 :

Non courant	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 Décembre 2021
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 859	36 928	(38 482)		4 218	(793)	386 730
TOTAL	384 859	36 928	(38 482)		4 218	(793)	386 730

Courant	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 Décembre 2021
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	11 233	5 943	(2 742)				14 433
Autres	26 592	7 111	(5 505)				28 197
TOTAL	37 824	13 053	(8 247)				42 631

TOTAL	Au 1er janvier 2021	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 Décembre 2021
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	384 859	36 928	(38 482)		4 218	(793)	386 730
Litiges	11 233	5 943	(2 742)				14 433
Autres	26 592	7 111	(5 505)				28 197
TOTAL	422 683	49 981	(46 729)		4 218	(793)	429 361

Au 31 décembre 2020 :

Non courant	Au 1er janvier 2020	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 Décembre 2020
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	389 774	46 020	(49 583)		3 924	(5 275)	384 859
TOTAL	389 774	46 020	(49 583)		3 924	(5 275)	384 859

Courant	Au 1er janvier 2020	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 Décembre 2020
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	9 519	1 836	(25)			(97)	11 233
Autres	25 644	6 825	(5 975)			97	26 592
TOTAL	35 163	8 661	(6 000)				37 824

TOTAL	Au 1er janvier 2020	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 31 Décembre 2020
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	389 774	46 020	(49 583)		3 924	(5 275)	384 859
Litiges	9 519	1 836	(25)			(97)	11 233
Autres	25 644	6 825	(5 975)			97	26 592
TOTAL	424 937	54 680	(55 583)		3 924	(5 275)	422 683

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées, maintien en l'état des ouvrages d'art et CVE) est classé en non courant.

4.18. Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrière, mutuelle des retraités) et d'autres types d'avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement de la GEPP et autres avantages).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
Régimes post-emploi à prestations définies	45 110	47 242
autres avantages	13 644	14 818
Total	58 755	62 061

4.18.1. Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

(En milliers d'euros)	<u>31 décembre 2021</u>	<u>31 décembre 2020</u>
Engagement et droits	45 110	47 242
Total	45 110	47 242
	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation	1,00%	0,50%
Taux de progression des salaires	2,35%	2,00%

La sensibilité de l'engagement à une évolution de ces deux principales hypothèses au 31 décembre 2021 est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 1,5%	Baisse de 50 bp : 0,5%	Hausse de 50 bp : bp : 2,85%	Baisse de 50 bp : 1,85%
Total des engagements et droits	42 793	47 630	42 923	38 451

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe.

Au 31 décembre 2020, la sensibilité de ces deux hypothèses se présentait ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020			
	Taux d'actualisation		Taux de progression des salaires	
	Hausse de 50 bp : 1%	Baisse de 50 bp : 0%	Hausse de 50 bp : 2,5%	Baisse de 50 bp : 1,5%
Total des engagements et droits	44 714	49 998	49 738	44 932

Les tableaux ci-après détaillent les droits dus par le groupe au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, ainsi que la juste valeur des actifs financés pour chaque catégorie d'engagement (mutuelle des retraités de la société Sapn - prestations médicales).

Engagements sociaux à prestations définies (en milliers d'euros)	IFC		Mutuelle		TOTAL	
	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-20
Engagements et droits en début de période	42 054	40 801	5 188	5 551	47 242	46 352
Coût des services	2 249	2 240	304	317	2 553	2 557
Charge d'intérêts financiers	206	199	26	28	232	227
Pertes (gains) actuariels	(1 396)	825	(880)	(512)	(2 276)	313
Prestations payées	(2 439)	(2 012)	(131)	(196)	(2 570)	(2 208)
Mouvement de périmètre	(71)				(71)	
Engagements et droits en fin de période	40 603	42 054	4 507	5 188	45 110	47 242

Le total des gains actuariels engendrés par les engagements sociaux à prestations définies post-emploi au cours de l'exercice 2021 est 2 276 milliers d'euros (313 milliers d'euros de pertes actuarielles au cours de l'exercice 2020).

Les gains actuariels de 2 276 milliers d'euros se répartissent selon leur origine de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2021	2020
Pertes / (gains) actuarielles générées durant l'exercice	(2 276)	313
provenant d'écarts d'hypothèses financières	(1 576)	
provenant d'écarts d'hypothèses démographiques		
provenant d'écarts d'expérience générés sur l'engagement	(700)	313
provenant d'écarts d'expérience générés sur les actifs de couverture		

4.18.2. Autres avantages long terme

Les autres avantages longs terme regroupent les médailles du travail et autres provisions.

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2021			Au 31 Décembre 2020		
	Médailles	Provisions	TOTAL	Médailles	Provisions	TOTAL
Au 1er janvier	993	13 826	14 818	1 094	12 455	13 549
Entrée de périmètre			0			0
Dotation		7 293	7 293		8 740	8 740
Utilisation	(138)	(8 345)	(8 483)	(137)	(7 369)	(7 506)
Pertes et gains actuariels	16		16	35		35
Au 31 décembre	871	12 774	13 644	993	13 826	14 818

4.19. Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021				Juste valeur à la clôture
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	
Emprunts courants et non courants	1 973 784			1 973 784	2 152 656
Compte-courant avec la maison-mère HIT	90 000			90 000	90 000
Location - Dettes financières (*)	9 554			9 554	9 554
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 571			21 571	21 571
Intérêts courus et non échus	15 340			15 340	15 340
Total dettes financières hors fournisseurs	2 127 567			2 127 567	2 306 440
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.20)	124 566			124 566	124 566
Total dettes financières selon IFRS9	2 252 134	0	0	2 252 134	2 431 006

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020				Juste valeur à la clôture
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	
Emprunts courants et non courants	2 192 565			2 192 565	2 460 675
Compte-courant avec la maison-mère HIT	280 000			280 000	280 000
Location - Dettes financières (*)	10 948			10 948	10 948
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 204			21 204	21 204
Intérêts courus et non échus	16 574			16 574	16 574
Total dettes financières hors fournisseurs	2 538 609			2 538 609	2 806 719
Fournisseurs et autres dettes financières (voir note 4.20)	116 559			116 559	116 559
Total dettes financières selon IFRS9	2 655 168	0	0	2 655 168	2 923 278

(*) IFRS 16

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

Il n'y a pas eu d'opérations de financement en 2021.

4.20. Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 974	2 686
Fournisseurs	38 260	26 841
Dettes sur immobilisations	82 332	87 032
Autres dettes financières		
Total fournisseurs et autres dettes financières (1)	124 566	116 559
Dettes fiscales et sociales	144 343	114 121
Produits constatés d'avance	9 474	9 266
Total dettes non financières	153 817	123 388
Total dettes fournisseurs et autres dettes	278 383	239 947

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

4.21. Passifs éventuels

Litiges

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Le groupe Sanef considère qu'au 31 décembre 2021 aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Cautions données :

Sanef a accordé une garantie maison-mère en faveur de A'Lienor dans le cadre du contrat d'exploitation de l'A65 pour un total de 1 110 milliers d'euros (1 459 milliers d'euros en 2020).

Sanef a fait émettre une garantie pour un montant total de 900 milliers d'euros en faveur d'Albea dans le cadre du projet A150, inchangée par rapport à fin 2020.

Le montant total des cautions au 31 décembre 2021 est de 2 017 milliers d'euros (2 367 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

Cautions reçues :

Les sociétés du groupe Sanef ont reçu des cautions et garanties sur marchés pour un total de 56 129 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (48 710 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

Les cautions accordées par des émetteurs de badges de Télépéage Inter-société pour Poids-Lourds et par des émetteurs de cartes accréditatives qui collectent le péage pour le compte du groupe Sanef s'élèvent à 1 563 milliers d'euros au 31 décembre 2021

Autres engagements :

Au 31 décembre 2021 Le groupe Sanef a des lignes de crédit ouvertes et non tirées pour 100 millions d'euros.

4.22. *Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés*4.22.1. *Risques de marché*

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taux fixe ou révisable	1 950 784	2 149 565
Taux variable	23 000	43 000
Total	1 973 784	2 192 565

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts.

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêt pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 restent constants sur une année.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021				2020			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp	Hausse de 50 bp	Baisse de 50 bp
Dettes à taux variable	(115)	115	-	-	(215)	215	-	-

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessus mais n'aurait pas eu d'impact sur les capitaux propres en 2021. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Par ailleurs, le groupe Sanef a assez peu de risques de change ; en effet le groupe est peu exposé au risque transactionnel dans le cadre de son activité.

4.22.2. Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le groupe Sanef dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable de ses actifs financiers (présentée ci-après) représente l'exposition maximale au risque de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31-déc.-2021	31-déc.-2020
Créances rattachées à des participations	4.13	701	797
Prêts	4.13	1 352	1 526
Dépôts et cautionnements	4.13	476	434
Créances clients et autres créances financières	4.14	169 740	154 293
Actifs financiers courants	4.13	3	34 909
Trésorerie et équivalent trésorerie	4.15	337 398	345 391
	Total	509 669	537 351

Au 31 décembre 2021, les créances clients et autres créances représentent 170 millions d'euros d'actifs (154 millions d'euros d'actifs au 31 décembre 2020) et la trésorerie se situe à environ 337 millions d'euros (345 millions d'euros au 31 décembre 2020) : ces montants traduisent en fait un risque négligeable en matière de crédit au vue de la qualité des contreparties du groupe et des conditions d'encaissement des créances clients majoritairement en vigueur dans le groupe (règlement au comptant ou à très court terme).

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à réaliser des placements à court terme. La liquidité excédentaire est placée auprès d'établissement financiers dont la qualité de crédit est reconnue et ayant obtenu une notation des principales agences de notation de niveau *Investment grade*.

4.22.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme celui lié aux difficultés susceptibles d'être encourues pour faire face aux échéances de paiement d'emprunts ou d'autres engagements.

Les besoins de financement, hors investissements de développement, ne sont pas suffisamment significatifs pour laisser entrevoir des difficultés à emprunter.

La dette financière principale de Sanef (BNP/Dexia) est soumise à deux covenants :

- le ratio dette nette/EBITDA
- le ratio EBITDA/charges financières nettes.

Au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020, le groupe Sanef respecte ces covenants.

La répartition des emprunts par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2022	264 500						264 500
2023		361 808					361 808
2024			454 460				454 460
2025							
2026					596 201		596 201
2027							
2028						296 816	296 816
2029							
31 décembre 2021	264 500	361 808	454 460		596 201	296 816	1 973 784
31 décembre 2020	221 500	263 516	361 619	454 216		891 713	2 192 565

L'endettement du groupe Sanef ayant une durée plus courte que le contrat de concession, le groupe devra se refinancer selon un calendrier que le groupe maîtrise grâce à la prévisibilité des flux de trésorerie d'exploitation et d'investissement. Le groupe n'anticipe à ce jour aucune difficulté de refinancement.

(en millions d'euros)

Note	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	6 mois ou moins	6 à 12 mois	1-2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
------	------------------	--------------------------------	-----------------	-------------	---------	-----------	---------------

Passifs financiers non dérivés

Emprunts financiers	4.19	1 974	2 187	53	283	421	1 123	306
Avances de l'Etat et collectivités	4.19	17	17	17				
Dépôts, cautionnements et autres dettes	4.19	22	22	22				
Dettes fournisseurs	4.20	125	125	125				
Autres dettes courantes	4.20	0,0	0	0,0				

Total des flux		2 350	2 17	283	421	1 123	306
Flux des dérivés de taux actifs							
Total des flux après prise en compte des couvertures		2 350	2 17	283	421	1 123	306

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

4.23. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT, ni avec les actionnaires de cette société. Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis

dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est entré en vigueur le 1 juillet 2017.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 4.1.

Le tableau ci-dessous présente pour l'année les montants comptabilisés en charge des rémunérations et avantages assimilés accordés par Sanef et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui ont été au cours de l'année 2021 ou qui sont à la clôture membre du Comité de Direction ou du conseil d'administration du groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31-déc.-2021
Rémunérations	2,6
Charges sociales patronales	1,4
Avantages postérieurs à l'emploi	
Autres avantages à long terme	
Indemnités de fin de contrat de travail	
Paiements en actions	

Le total de ces charges de personnel s'élève à 4 millions d'euros en 2021.

Au cours de l'exercice 2021 un montant de 300 milliers d'euros a été alloué au titre des jetons de présence.

4.24. Agrégats financiers

Les secteurs opérationnels, tels que les suit le management opérationnel du groupe, sont les concessions autoroutières (Sanef, Sapn et Bip&Go) et les autres activités opérationnelles constituées des filiales hors concessions (SE BPNL, Sanef 107.7) et des sociétés intégrées par équivalence (Routalis et Leonord). Les principaux produits et services des autres activités concernent l'exploitation du Boulevard Périphérique Nord de Lyon. Le management effectue un suivi des secteurs selon leur contribution aux résultats consolidés.

Les principaux indicateurs par activité en 2021 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	SANEF	SAPN	Sociétés d'exploitation des sociétés concessionnaire s	Sous-total : sociétés concessionnaire s	Autres	TOTAL GROUPE SANEF
C.A. hors construction	1 239 284	411 428	22 863	1 673 575	11 512	1 685 087
EBITDA	908 278	307 637	15 175	1 231 090	1 619	1 232 709
Marge d'EBITDA (en %)	73,3%	74,8%	66,4%	73,6%	14,1%	73,2%
Résultat opérationnel	661 969	187 356	12 060	861 385	1 406	862 791

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel avant amortissements et provisions.

4.25. *Honoraires des commissaires aux comptes*

Les cabinets KPMG et PHM-Audit Expertise et Conseil, ainsi que les membres de leurs réseaux agissent en tant que commissaires aux comptes du groupe Sanef au 31 décembre 2021.

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des services autres que la certification des comptes (« SACC »), pour les entités du périmètre de consolidation du groupe Sanef, se montent au total à 202 milliers d'euros en 2021, dont 35 milliers d'euros au titre des « SACC » qui correspondent pour l'essentiel à l'émission de lettres de confort, l'établissement du rapport de l'OTI sur les informations RSE, ...

4.26. *Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice*

Aucun événement de portée significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.